

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Lisa Mazzone, Mathias Buschbeck, Emilie Flamand-Lew, Sophie Forster Carbonnier, François Lefort, Boris Calame, Jean-Michel Bugnion, Roger Deneys, Christian Zaugg, Thomas Wenger, Jean-Charles Rielle, Isabelle Brunier, Cyril Mizrahi, Christian Frey

Date de dépôt : 18 mai 2015

Projet de loi

**modifiant la loi sur le réseau des transports publics (LRTP)
(H 1 50) (Débloquons le tram du Grand-Saconnex)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 modifications

La loi sur le réseau des transports publics, du 17 mars 1988, est modifiée
comme suit:

Art. 4, al. 1, lettre b, chiffre 3, lettre a (nouvelle teneur)

b) Tramways

3° La deuxième étape porte sur :

- a) le prolongement de la ligne de tramway Cornavin – Place des Nations jusqu'au Grand-Saconnex, avec desserte de Palexpo, puis Ferney-Voltaire et l'Aéroport.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la
Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En 2004, le Grand Conseil modifiait la loi sur le réseau des transports publics et liait le destin du projet de tramway en direction du Grand-Saconnex, puis de Ferney, à la construction d'une nouvelle route, appelée route des Nations. Il subordonnait ainsi le début des travaux du tram à l'achèvement de ceux de la route. Est-ce pour cette raison que l'aéroport n'est toujours pas desservi par le tram, pas plus que les 12'000 habitants du Grand-Saconnex et de Ferney, porte d'entrée du pays de Gex, alors que Bernex, qui n'atteint pas encore les 10'000 habitants, est déjà relié ?

Ce qui est certain est que le sort du tram du Grand-Saconnex dépend pour l'heure de celui d'une route qui suscite une levée de boucliers : en 2013, 20 oppositions ont été déposées lors de sa requête en autorisation de construire. Elle a en outre été recalée par la Confédération qui ne l'a pas jugée suffisamment efficace pour décharger le trafic et lui a refusé les financements du projet d'agglomération, ne prenant en charge qu'une partie de la jonction autoroutière et laissant 171 millions de francs à charge de l'Etat de Genève pour sa participation à la jonction autoroutière et le financement de l'entier de la route.

Que l'on approuve ou non l'orientation retenue par le Grand Conseil en 2004, il convient de la confronter à la réalité. La mise en service des ouvrages routiers était initialement prévue pour fin 2018, avec un début des travaux début 2016. Or, l'ingénieur cantonal nous informe maintenant que le retard s'accumule et que la route et la jonction autoroutière ne seront pas terminées avant fin 2021-début 2022. Alors seulement pourraient débuter les travaux pour le tram, qui ne pointerait pas le bout de son nez avant fin 2023, ce qui représente entre 3 et 4 ans de retard. Si de nouveaux attermoissements ne sont pas annoncés d'ici là... En d'autres termes, la subordination du tram à la route des Nations a donné lieu à un bilan nul, puisque ni le tram ni la route ne sont prêts de voir le jour.

Pendant ce temps, les habitants du Grand-Saconnex continuent de souffrir du trafic de transit et de ses nuisances (pollution atmosphérique et sonore, mais aussi coupure de la commune en deux par un axe routier de fort transit difficile à traverser, en particulier pour les enfants, etc.), alors que la constitution stipule, dans son article 19, que « toute personne a le droit de vivre dans un environnement sain ».

En outre, la ville du Grand-Saconnex se développe, notamment avec la construction à venir d'un complexe de bureaux qui accueillera le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme comptant plus de 1'000 employés (croisement chemin du Pommier-route de Ferney), ou encore avec les six immeubles du Centre œcuménique des Eglises. Sans parler de l'avancement du grand projet d'aménagement du Grand-Saconnex et du développement du secteur de la Susette. Autant de projets qui draineront de nouveaux habitants et surtout de nouveaux pendulaires sur les routes saconnésiennes.

Tant et si bien que la commune elle-même s'impatiente et revendique la construction d'un axe fort de transport public sur la route de Ferney pour éviter une augmentation massive du trafic de transit. **Le Conseil municipal a ainsi adopté une résolution, le 13 avril dernier, demandant au Conseil d'Etat de réaliser parallèlement le tram Nations – Grand-Saconnex à la route des Nations, pour une mise en œuvre simultanée.** La commune reconnaît ainsi qu'il est tant possible que souhaitable de réaliser les travaux du tram sur la route de Ferney sans création antérieure de nouvelle voie de circulation, comme cela a été le cas sur les routes de la Servette, de Meyrin ou de Chancy.

Le 7 mai dernier, le 20 minutes nous apprenait que « **Jean-Marc Comte, le maire PDC de la commune asphyxiée par le trafic pendulaire, plaid[ait aussi] pour ce découplément, comme tout le Conseil administratif, pourtant de droite. "On demande la reprise immédiate des études. Quand on a mis un tram à la rue Deux-Ponts ou aux Acacias, aucune nouvelle route n'a été mise à côté, et on y est bien arrivé. "»¹**

Le tram en direction du Grand-Saconnex, puis de l'aéroport et de Ferney est nécessaire : il est temps de lui permettre de voir le jour. Les habitants du Grand-Saconnex doivent pouvoir bénéficier de ses avantages et ne plus subir un trafic de transit qui ne cesse de gonfler.

C'est également un enjeu majeur pour la construction de notre région franco-valdo-genevoise. Le Grand Conseil a d'ailleurs réaffirmé dernièrement son engagement pour le projet d'agglomération en renvoyant au Conseil d'Etat une motion demandant de remettre l'ouvrage sur le métier pour que les infrastructures de portée transfrontalière et transcantonale prévues dans la première tranche du financement de la Confédération prennent forme. **Ces infrastructures sont nécessaires pour façonner une**

¹ <http://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/Offensive-pour-accelerer-le-tram-du-Grand-Saconnex-15544431>

région harmonieuse, avec des solutions qui améliorent la qualité de vie sur ce territoire commun.

Les crédits de réalisation du tram se trouvent d'ores et déjà dans la loi. Le 27 janvier 2011, le Grand Conseil votait en effet le projet de loi 10749-A contenant les crédits pour la réalisation du projet de loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération I.

La loi H 1 50 contient ainsi un article 9 de cette teneur :

Art. 9(1) Ressources

1 Le financement des infrastructures nouvelles du réseau sur rail à écartement métrique et des projets de trolleybus prévus à l'article 4 est assuré par : (10)

a) de 2009 à 2013, un investissement moyen annuel net (contributions et subventions déduites) à hauteur de 80 millions de francs; le montant annuel inscrit au budget d'investissement ne peut pas dépasser 100 millions de francs; (8)

b) de 2014 à 2030, un investissement moyen annuel net (contributions et subventions déduites) à hauteur de 23 625 000 F; le montant annuel net inscrit au budget d'investissement ne peut pas dépasser 70 000 000 F. Les projets listés dans le tableau des investissements prévisionnels annexé à la présente loi et leurs montants bruts correspondant de 2014 à 2030 sont :

1° Prolongement tram Meyrin – Cornavin – Bernex à Vailly : 65 000 000 F,

2° Tram Saint-Julien en deux étapes si nécessaire : 190 000 000 F,

3° Tram prolongé depuis Grand-Saconnex jusqu'à l'Aéroport et la douane de Ferney-Voltaire : 78 000 000 F,

4° Compléments au réseau tram et interfaces (prolongement tram de Meyrin, réaménagements plateforme Moillesulaz, abords interfaces de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA), interfaces principales) : 65 800 000 F,

5° Principaux projets trolleybus (Axe Frontenex, Onex – Cressy, Cressy – Bernex, Genève – Vernier, Rive – Cornavin, MICA – Gare d'Annemasse) : 202 400 000 F,

6° Autres projets d'aménagements pour les bus et trolleybus (moyenne ceinture, interface Aéroport, Avenue Louis-Casaï, axe PAV – Grands Esserts – Veyrier, Champel-Hôpital – Grands Esserts, Jonction – Stade de la Praille, Cherpines – Bernex, Eaux-Vives – Pallanterie) : 102 500 000 F; (10)

c) un investissement complémentaire estimé à 100 millions de francs pour l'extension du tramway tronçon Nations – Grand-Saconnex dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, qui est inscrit au budget en complément; (10)

d) des subventions fédérales issues du trafic d'agglomération, conformément à la loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, du 27 janvier 2011, et toutes les autres contributions publiques ou privées.(10)

Nous avons donc tous les outils à disposition pour aller de l'avant. Cessons de compter les années de retard en constatant que rien n'avance et lançons au plus vite les études nécessaires à la réalisation du tram !

Ce projet de loi vise à modifier la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50), article 4, alinéa 1, lettre b, chiffre 3, lettre a, en supprimant la fin de la phrase « dès que la route des Nations sera construite », pour amener le plus rapidement possible le tram au Grand-Saconnex, puis à l'aéroport et à Ferney.

Mesdames et Messieurs les députés, nous vous invitons à soutenir ce projet de loi pour construire notre agglomération et soulager le canton d'un important trafic de transit.